

DOCUMENTATION VIC. MOT.

Genre du véhicule		Marques de fabriques		Type		Modèle année		Rechercheur-type II°	
Voiture de tourisme av. entr. ttes roues		ROVER		LANDROVER - Regular 2 1/4 Litre		1959		2' 7 7 2 - A	
Caractéristiques Empattement 88"=2'235 mm. - Moteur à essence 2 1/4 Litre. - Pédales suspendues. - Enbrayage à commande hydraulique *) Carburant essence Nombre de cylindres 4									
Constructeur du châssis The ROVER Co. Ltd., Solihull (Warwickshire) GB									
N° de châssis frappé à l'avant à droite, s/support avant du ressort et s/plaquette constructeur									
N° de moteur frappé à l'avant à gauche s/bloc-moteur, au-dessous sortie échappement du 1 <sup>er</sup> cyl.									
Type du moteur 2 1/4 Litre Petrol									
Position du mot. à l'avant Frein-moteur --									
Cylindres 2'286 cm³ Frein de secours --								Dimensions ext. en mm	
Temps 4		Transmission mécan. synchron.		Travail/Cabest. s/demande		Longueur 3'620			
Refroidissement eau		Nombre vit. avant 4 x 2		Crochet de ren. s/demande**)		Largeur 1'650			
Entraînement s/toutes roues		Vitesses en fr. --		Vols avant 1'310		Hauteur 1'950			
Nombre d'axes 2		Vitesses en prise dir. 90 km/h		Vols arrière 1'310		Empattement 2'235			
Nombre de pneus 4		Dérivage différentiel --		Diam. de braq. 11, 15/11, 70cm		Perte à faux arr. 830			
Frein à pied hydraulique, à expansion interne, sur toutes les roues									
Frein à main mécanique, à expansion interne, triangles, sur arbre c.v.									
Poids		avant arr.		total Pneumatiques		avant arr.		-- Dimensions int. en mm	
A vide 715 595		1'310		Dimensions 6.00-16 6.00-16		***)		Longueur 1'090	
Charge utile 5 705		710**)		Charge pneu 605 605		--		Largeur 920/1'440	
Total 720 1'300		2'020		-- 6 Ply 6 Ply		--		Hauteur 1'200	
Caract. de fabr. -- --		2'020		-- Trackgrip Trackgrip		--		Hauteur ridelles 260/495	
Poids max. garanti p. traîn renfort +)				Nombre de portes 2		Perte à faux arr. 600			
Direction: position à gauche - s/demande: à droite				Marque du moteur ROVER		C. V. frein 78 DIN			
Alésage 90.47		Courses 88.90		C. V. impôts 11,643					
Forme de la carrosserie Commerciale (torpédo) *** \$)									
Nombre de places: total 7 ++)		(avant 3 ++)		milles - arr. 4 )		Pièces débout --			
Siège arrière --		Siège-car --							

Pharos: marque	2/ LUCAS Continental HL 700	Indicateurs de direction	4/ clignoteurs av. témoin optique et acoustique
Feux de croisement	2/ Bilux	AV=sép. s/ailes	AV(or.) - AR=au-dessus f.AR(or.)
Feux de position	2/ séparés à l'AV s/ailes §§)	Essai-placé	2/ électriques
Phare brouillard	—	Avertisseur	1/ électrique (1-ton)
Feux arrières	2/ comb. av. feux stop	Rétroviseur	2/ à l'extérieur s/ailes AV
Réfecteurs	2/ comb. av. feux AR et stop	Indicateur de vitesse	cadran km/h
Feu stop	2/ comb. av. feux AR (rouge)	Figurine de radiateur	aucune.
Eclairage n° de contrôle	1/ à gauche pr. plaque haute		
Phare marche arrière	—		
Équipement électrique	12	Volts	
Mesure du bruit	83 dB à 4'250 t/min.	- Echappement derrière roue arrière vers la gauche	

Observations et exceptions:

- \*) A partir Nos.châssis: 144'900'001 et 145'900'001 pour vhc. avec direction à gauche  
142'900'001 et 143'900'001 pour vhc. avec direction à droite.
- \*\*\*) Rétrocession des droits de douane: équipement selon décision DMF du 10.2.1950
- \*\*\*\*) Charge utile / pneus: charge utile réduite à 620 kg chauffeur compris, vu capacité de charge des pneus insuffisante. Avec pneus de capacité supérieure, la charge utile peut être augmentée. (Ne pas dépasser la garantie de fabrique!)
- +) Poids max. de remorquage: démarrage facile dans côte de 15% av. remorque de 6'000 kg poids total. Frein à main vhc. tracteur retient train complet dans côte de 15%.  
La décélération des freins doit être contrôlée lors immatriculation train routier.
- ++) Nombre places assises AV: recourber levier c.v. de 50 mm vers colonne de direction.
- §) Protection derr. siège conducteur: indispensable lors transport marchandises hautes.
- §§) Feux de position: fonctionnent simultanément avec les feux de route et les feux code.

Lieu et date de l'expertise-type Zurich, le 3.12.1953

La Commission d'expertise-type